

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1469

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Corbière, M. Bernalicis, Mme Rubin, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel a pour but de supprimer l'article 39 de ce PLF, afin de marquer notre désaccord avec le montant des crédits ouverts pour les budgets annexes pour 2020.

Par exemple, nous nous opposons à la baisse en termes réels de 16 millions d'euros de dotation sur le budget annexe « Publications officielles et information administrative » alors même que l'information légale et administrative représente selon nous une mission éminemment régaliennne, républicaine et démocratique de l'État. Si l'adage dit que « Nul n'est censé ignorer la loi », comment analyser cette baisse qui ne va pas dans le sens d'un renforcement de l'État de droit ? Le Gouvernement rabote donc sur une de ses missions éminemment régaliennne, républicaine et démocratique. Nous avons donc désormais un « Journal officiel low-cost ».

Le but de cet amendement est donc de s'opposer à cette situation, en vous proposant d'ouvrir plus de crédits au titre de ces budgets annexes.